

COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE (CAP)

NATURE :	Le Comité d'appel du Sénat académique est un comité permanent qui relève du Sénat. Ses décisions sont sans appel. Cf. Article 43. <i>Statuts et règlements</i> .
ATTRIBUTIONS :	1) Au nom du Sénat, le Comité d'appel, dont les décisions sont sans appel : a) examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une personne étudiante qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études; b) examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de toute personne étudiante; c) en cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.
NOMBRE :	18 membres.
QUORUM :	4 membres, dont la présidente ou le président, une personne étudiante, une professeure ou un professeur et une doyenne ou un doyen.
NOMBRE DE RÉUNIONS :	Selon le besoin
DURÉE DU MANDAT :	Sauf pour les représentantes ou les représentants des personnes étudiantes dont le mandat est d'un an, celui des membres nommés est de trois ans. Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, quelle qu'en soit la raison, doit se désister. Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre ou d'une ou d'un membres substitut se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou sénateur.
LEADERSHIP :	Présidence : Jacques Paul Couturier Vice-présidence : Pierrette Fortin Secrétaires : Lynne Castonguay et Mélissa Kate Lelièvre

Comité d’appel du Sénat académique (CAP)		
COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D’EXERCICE
Couturier, Jacques Paul (T) (Président)	Ancienne cadre ou ancien cadre académique, employé ou à la retraite, avec voix consultative	Nommé par le Bureau de direction du Sénat académique 2023 10 à 2026 10
Castonguay, Lynne (T)	Secrétaire générale ou le secrétaire général avec voix consultative	D’office
Lang, Mathieu	Doyenne ou doyen	Nommée par le VRER 2024 07 à 2027 06
Poitras, Gérard (T)	Doyenne ou doyen	Nommé par le VRER 2023 03 à 2025 06
Auger, Claudine	Membre du Sénat et du corps professoral du campus de Shippagan	Élue par le Sénat 2024 08 à 2027 06
Boucher, Carole	Membre du corps professoral du campus de Shippagan	Élue par l’APPUMCS 2023 11 à 2026 06
Fortin, Pierrette (T) (Vice-présidente)	Membre du Sénat et du corps professoral du campus d’Edmundston	Élue par le Sénat 2022 11 à 2025 06
Lévesque, Robert (T)	Membre du corps professoral du campus d’Edmundston	Élu par l’APPUMCE 2022 11 à 2025 06
Laplante, Gabriel	Membre du Sénat et du corps professoral du campus de Moncton	Élu par le Sénat 2024 08 à 2027 06

Comité d’appel du Sénat académique (CAP)		
COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D’EXERCICE
Esfahani, Hesam Seyyed	Membre du corps professoral du campus de Moncton	Élu par l’ABPPUM2024 07 à 2027 06
Wheaton, Stéphanie	Registraire, avec voix consultative	D’office
Robichaud, Alexandre	Personne étudiante, membre du Sénat	Élue par le Sénat 2025 05 à 2026 04
<i>Six personnes étudiantes, dont au moins une de cycles supérieurs (deux par campus, les membres de chaque campus provenant de facultés ou secteurs différents)</i>		<i>Choisies par les associations étudiantes</i>
Rochette, Antoine	1. Personne étudiante du campus de Shippagan	Choisie par l’AÉUMCS 2023 05 à 2025 04
Levesque, Amélie	2. Personne étudiante du campus de Shippagan	Choisie par l’AÉUMCS 2024 12 à 2025 04
Balaluka Ishara, Josué	3. Personne étudiante du campus de Moncton	Choisi par la FÉCUM 2025 05 à 2026 04
Perron, Mathieu	4. Personne étudiante de cycle supérieur du campus de Moncton	Choisi par la FÉCUM 2025 05 à 2026 04
Godin, Abby	5. Personne étudiante du campus d’Edmundston	Choisie par l’AGÉÉUMCE 2023 05 à 2025 04
VACANT	6. Personne étudiante du campus d’Edmundston	Choisie par l’AGÉÉUMCE

Comité d'appel du Sénat académique (CAP)		
COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Mélissa Kate Lelièvre/Rita El Koury	La ou le responsable du Service des dossiers ou sa déléguée ou son délégué à titre de secrétaire du Comité, mais sans y avoir voix délibérative	D'office

Note 1 : Le mandat d'une personne étudiante se termine lorsqu'elle perd sa qualité de personne étudiante à l'Université de Moncton. Afin d'assurer la continuité, toute personne membre dont la durée du mandat est écoulée peut demeurer en poste, jusqu'à la réunion suivante inclusivement, en attendant la nomination de sa successeure ou de son successeur.

Note 2 : Une personne étudiante qui a une moyenne inférieure à l'exigence minimale de maintien ou à l'exigence particulière de maintien de son programme, qui n'est plus inscrite à temps complet, qui quitte l'Université ou qui obtient son diplôme sans s'inscrire à un autre programme n'est plus admissible à siéger à un comité du Sénat.